



Dossier de presse

2024

FACE À L'INCESTE

Pour l'enfance, combattons le silence

SOMMAIRE

DOSSIER DE PRESSE

01 - Notre histoire	p3
02 - Notre organigramme	p4
03 - Nos combats	p5
04 - Notre approche	p6
05 - Nos victoires	p7
06 - Nos enquêtes	p8
07 - Les chiffres clés	p9
08 - Contacts presse	p10

NOTRE HISTOIRE

Face à l'Inceste, anciennement AIVI est créée en 2000 par Isabelle Aubry, survivante d'inceste.

Prescription et inscription dans le Code Pénal

A 32 ans, Marie sort du déni et décide de porter plainte contre les agressions de son grand-père, mais la prescription étant dépassée, la société décide qu'il ne peut plus être poursuivi pour ses crimes. La prescription ou "le passeport pour le viol d'enfants" protège les agresseurs au détriment des enfants. C'est l'inverse de la prévention. Il nous faut changer cela et nous allions y consacrer toutes nos forces. Face à l'Inceste, s'est aussi battu pour que le crime de l'inceste soit inscrit au sein du Code Pénal. Combat que nous avons mené avec succès puisque l'inceste est depuis 2016 introduit dans le Code pénal.

Face à l'Inceste naît pour protéger les enfants d'un crime et d'un fléau de santé publique : l'inceste et le silence qui l'entoure.

Consentement et peine amoindrie

En France, la justice questionne l'enfant sur son consentement à l'inceste. Isabelle Aubry l'a vécu lors du procès de son père. Si le consentement est retenu, l'incesteur peut ne pas être condamné ou alors pour une peine moindre. Insupportable procédure que conteste Face à l'Inceste depuis sa création. Comment peut-on croire qu'un enfant est consentant ?



“

Pour lutter contre un tabou, il faut commencer par le nommer.

Isabelle Aubry

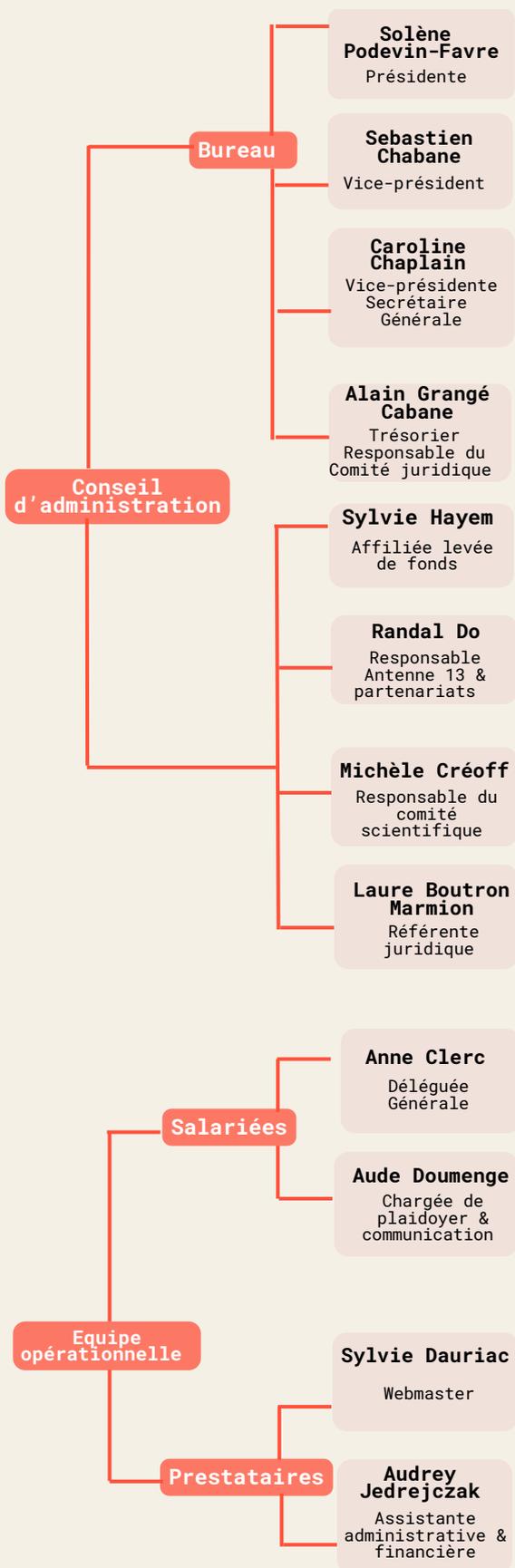
”



L'ORGANIGRAMME



A Face à l'inceste chacun à des missions et un rôle particulier.



8000 membres
Enregistrés sur
notre site internet



225 adhérents
qui soutiennent
nos actions



25 bénévoles
qui s'engagent au
quotidien



2 antennes :
Marseille
Montpellier

NOS COMBATS

Face à l'Inceste se mobilise



Pour l'imprescriptibilité

Poursuivre les auteurs toute leur vie pour protéger les enfants.



Pour une campagne d'information grand public

Sensibiliser la société et faire reculer le tabou de l'inceste.



Pour la formation des professionnels en contact avec des mineurs

Intensifier la formation d'État initiale et continue obligatoire pour toutes les personnes en contact avec l'enfant.



Pour l'obligation de signalement et la protection des personnes émettrices du signalement

Rendre obligatoire pour toute personne le signalement des soupçons de violences sexuelles sur mineurs tout en les protégeant.



Pour l'automatisation des procédures de repérage et éducation des mineurs

Automatiser la détection des enfants maltraités dès la crèche avec des outils ludiques et soutenir l'éducation les écoles sur les maltraitances sexuelles et sur les moyens de les signaler.



Pour la protection immédiate de l'enfant

Protéger immédiatement les enfants, ils doivent être mis à l'écart de l'agresseur présumé.



Pour la lutte contre la pédocriminalité

Officialiser une formation validée par l'État pour les experts judiciaires intervenant dans les affaires de pédocriminalité. Soutenir la création de groupes spécialisés au sein de la gendarmerie et lutter contre l'exposition des mineurs à la pornographie.

NOTRE APPROCHE

Un enfant devrait être en sécurité auprès de ses proches.

Ceux qui s'exposent au tabou de l'inceste pour le protéger doivent être aidés et protégés eux-mêmes. Pour cela, une volonté politique est nécessaire, une prise de conscience collective est indispensable.

Des enfants protégés pour une société équilibrée

Nos 3 axes d'actions

1

Prévenir



Depuis 2004, Face à l'inceste s'engage pour prévenir, détecter et réduire les conséquences de l'inceste. L'association œuvre ainsi à visibiliser et informer le grand public tout en proposant des formations auprès des professionnels.

sondage
intervention
tabou
formation
lever
études
signalement

2

Militer



Face à l'inceste milite pour informer le grand public et les professionnels, pour faire évoluer les lois avec un plan de prévention de 30 préconisations.

tribune
presse
plaidoyer
action
Gouvernement
visibiliser
amendement

3

Réunir



Face à l'inceste a créé un espace de parole et d'information ouvert à tous, ainsi qu'aux membres, adhérents, bénévoles et partenaires. L'objectif est de réunir, diffuser l'information et la connaissance pour agir ensemble.

ensemble
écouter
parole
informer
espace
protection
bienveillance

NOS VICTOIRES



2004

Rallongement de 10 ans du délai de prescription.

Plus de 10000 personnes signent notre manifeste proposant un plan de prévention.

Deuxième mission parlementaire sur l'inceste et recueil de témoignages.

2010

Vote de l'article 222-22-1 du Code Pénal dans le but d'éviter la recherche du consentement de l'enfant en cas d'inceste.



2016

Deuxième loi pour l'insertion de l'inceste dans le code pénal.

2018

Participation au rallongement de la prescription de 10 ans portant ce délai de 38 ans à 48 ans.

2020

Isabelle Aubry est membre de la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants (Ciivise) et demande l'inscription de l'inceste dans son intitulé.

2021

Seuil d'âge de non consentement fixé à 18 ans pour l'inceste commis par un ascendant, 15 ans pour acte pédocriminel (selon conditions). Un enfant ne sera plus questionné sur son consentement à l'inceste (loi Billon).

Le #MetooInceste propulse les combats de l'association comme jamais auparavant.

Campagne de communication "Derrière la porte" qui demande la protection immédiate de l'enfant qui révèle l'inceste.

2023

Publication du sondage IPSOS en octobre 2023. 11% de la population française victime d'inceste.

2024

Solène Podevin-Favre, Présidente de Face à l'inceste devient membre du collège directeur de la CIIVISE

NOS ENQUETES



Parce que nos sujets ont en permanence besoin d'être documentés et actualisés pour représenter la réalité du terrain, Face à l'Inceste mène depuis de nombreuses années des enquêtes et des sondages à grande échelle. Quelques éléments d'enseignements ci-après.



Sondage IPSOS - 2023

En septembre 2023, après #MeToo et #MeTooInceste (2021), nous avons à nouveau interrogé les Français sur l'inceste (4e sondage).

Pour ce quatrième sondage, nous avons employé la même méthodologie qu'en 2020 à savoir un sondage internet, administré par IPSOS, facilitant l'expression des personnes interrogées.

- Au total **11 % des Français** déclarent avoir été victimes d'inceste, soit : **7,4 millions de personnes. 65 % de femmes et 35 % d'hommes.**
- Pour **76 % des victimes l'inceste** était connu par un ou plusieurs membres de la famille et dans près de **3 cas sur 5**, la parole de la victime a été minimisée.
- Près de **3 Français sur 5** déclarent qu'ils sauraient comment réagir si un mineur leur confiait être victime d'inceste.



Enquête parents protecteurs, parents complices - 2022

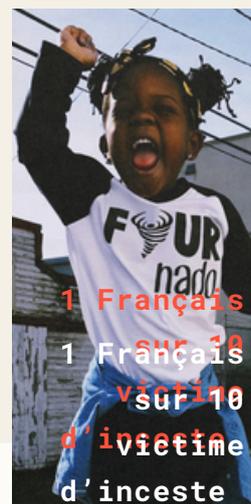
Qu'un enfant révèle l'inceste avec ses mots ou avec des maux, l'adulte professionnel ou parent est bien souvent désemparé quant au parcours à emprunter pour le protéger et le soigner. Pourtant quand un enfant exprime sa souffrance, c'est pour que l'inceste s'arrête. A nous de savoir agir.

Pour cette enquête, ce n'est pas moins de 1156 répondants ayant révélé l'inceste qui se sont confiés et ont permis de faire ressortir les résultats suivants :

- Seulement **5 % des pères et 6 % des mères** vont porter plainte.
- **Plus de 7 parents sur 10** ont une attitude négative lorsque la victime révèle l'inceste, **moins de 2 parents sur 10** ont essayé de protéger la victime et enfin, le recours aux autorités est très faible : **5 % environ.**
- Parmi nos répondants, **6 % des victimes** déclarent que leur cousin était leur agresseur principal. Pourtant, ceux-ci ne sont pas considérés comme des auteurs potentiels d'atteintes sexuelles à caractère incestueux.
- **Dans 54 % des cas**, quelqu'un était informé des agressions au moment des faits, principalement la mère : **16 %.**

DES CHIFFRES-CLÉS

1 français sur 10 victime d'inceste



2 français sur 5 connaissent une victime d'inceste

Dans 3 cas sur 5 la parole de la victime est minimisée

Les frères et les cousins représentent 33 % des auteurs d'agressions sexuelles

1 fois sur 2 la victime n'est pas protégée

97 % des français sont favorables à la formation des professionnels de santé

“ Les choses de l'enfance ne meurent pas. Elles se répètent comme les saisons.

Eleanor Farjon ”

Retrouvez nos chiffres et nos sondages directement sur notre site.

CONTACTS PRESSE



Aude DOUMENGE

- Chargée de plaidoyer et de communication
- aude.doumenge@facealinceste.fr

